

Séance du Conseil Municipal du dix huit mai mil neuf cent soixante trois.

Le dix-huit mai mil neuf cent soixante-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Nemcey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire Deneux adjoint
Biollette, Legrand Cuminot, Robert, Bourcier, Loyillon,
Rabier, formant la majorité des membres en exercice
Étaient excusés : M. M. Baulieu, Parant, Cruffaud, Née
Secrétaire de séance : M. Loyillon.

Le Président ouvre la séance et le secrétaire donne lecture des procès verbaux des précédentes réunions. Ils sont adoptés après observation de Monsieur Robert au sujet de l'horaire de la dernière assemblée.

Le Maire informe ses collègues de la reprise de la démission du Lieutenant Thont, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, ainsi que des difficultés qu'il rencontre pour l'acquisition de l'immeuble Célyret, Maillard. Puis il fait la communication suivante :

« Comme vous avez pu le constater le placement des collecteurs d'égout dans les rues du Général Leclerc (50cm) du Puits Nauté 30cm, du Général Pierre, de la Croix Boullée et de la Place de la Mairie (50cm) a été fait assez rapidement en occasionnant certaines gênes certes, mais dans des conditions relativement acceptables malgré un temps dans son ensemble défavorable.

L'entreprise prévoit encore un mois de travaux de branchements particuliers.

À propos de ces branchements je veux vous donner des précisions. Leur coût s'élève sur le collecteur de 50 cm à 300 francs pour le raccordement, plus 110 francs du mètre linéaire, et pour ceux qui concernent la canalisation de 30 (rue du Puits Nauté) 220 francs pour le raccordement plus 110 francs du mètre linéaire. Nous avons invité les riverains d'avoir obligatoirement à évacuer leurs eaux de ménage ou de cuisine dans l'égout en leur laissant la liberté de branches ou non leurs gouttières, les eaux de pluie étant absorbées par les bouches

d'épave, créés en nombre suffisant pour ne pas envahir les
chaussées en cas de forte pluviosité.

Continuant notre programme d'assainissement nous prévoyons pour
1964 le placement de collecteurs dans les rues de Bel Air, les rues
Perichon et de la République et éventuellement la rue de
la Sablière, rue de l'Ormeteau, rue du Cimetière, et rue du
Parc. Si une aide dont je vais vous entretenir nous est accordée
le projet concernant les rues de Bel Air, Perichon et de la
République coûterait en prix 1963, approximativement 115 000
francs pour une longueur de 900 mètres.

Le projet complémentaire portant sur l'assainissement des
rues de la Sablière, du Cimetière, Ormeteau et du Parc, s'éli-
verait toujours en prix 1963 à 125 000 francs pour une lon-
gueur de 965 mètres.

La dépense est basée sur la somme de 127 francs le mètre
linéaire. Je vais vous lire la correspondance que j'ai échangée
avec Monsieur Renaudin à la suite d'une interogation
téléphonique qu'il m'avait faite au sujet de l'assainissement
de la rue. Il est évident que si, par son action, nous pouvions
obtenir un coup d'épaule, l'ensemble des deux projets seraient à
retenir.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'assainissement proposé
et demande, lorsque les plans auront été faits, qu'un exemplaire
reste en sa possession, afin que sa consultation puisse se faire à
tout moment.

Construction du vestiaire douches.

La construction du vestiaire douches se poursuit. Il ne reste plus
à faire que les installations de chauffage, le travail de plom-
berie et les portes; les branchements d'eau et d'électricité sont
prochains, et nous pouvons espérer que le bâtiment sera
achevé dans un mois.

La commission des travaux ayant fait une visite de
chantier le 23 avril et le rapport ayant été communiqué
à l'architecte, je vais vous donner lecture de sa réponse en
date du 3 mai.

« Monsieur le Maire - vous avez bien voulu me dire derniè-
rement que le programme de travaux envisagés pour la
Mairie se trouvait modifié.

« Je vous serai très obligé de me faire parvenir le program-
me précis des travaux arrêtés, le montant respectif de

« l'ordre de grandeur de dépense (valeur à décembre 1962)

« Dès que ce document me sera parvenu, je pourrai

à la mise au point des plans d'exécution, valent depuis
à votre avis verbal.

« Ces plans seront soumis à votre examen, avant l'établis-
« sement des devis descriptif et devis estimatifs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes senti-
« ments dévoués - Signé, Rameau.

M^r Devaux demande que les éléments métalliques soient
peints, et que le Maire écrive à l'architecte à ce sujet.

La Commission des Travaux se réunira le jour qui sera
fixé par l'entrepreneur pour constater l'exécution du
travail.

L'exécution du projet de construction de garages rue de la
Sablère est retardée du fait que l'architecte ne nous avait
pas encore fourni le cahier des charges, et le texte de l'adju-
dication qui doit être lancée. Ces pièces nous sont
demandées par l'autorité de tutelle et sont indispensa-
bles pour que l'adjudication soit approuvée. Après nos inces-
santes et presque journalières réclamations, nous venons de les
obtenir - Je suis honteux par notre service de sécurité qui désire
vivement voir son matériel bien abrité car vous n'ignorez
pas la vétusté de l'actuelle remise, le toit laisse filtrer l'eau
et la charpente est pourrie.

Croyez-vous qu'il faille poursuivre le projet d'assainissement
de l'actuelle gendarmerie. Monsieur Faugaut entrepreneur de ma-
çonnerie est disposé à faire le travail ? Le Conseil après examen
de la question et tenant compte de la construction de la prochaine
caserne, décide de surseoir à l'exécution de ce projet.

M^r Robert propose une installation de bureau provisoire, et en
dehors de l'immeuble afin de permettre aux gendarmes d'établir leurs
rapports dans les meilleures conditions, l'actuel bureau étant devenu
très insuffisant. Le Conseil Municipal charge son Maire d'en aver-
tir le brigadier en lui demandant si cette idée peut l'intéresser.

Je dois vous entretenir maintenant de nos projets d'aménagement
de la Mairie, du nouveau cimetière et du stade, pour lesquels
la Sous-Préfecture nous a demandé des précisions et qui
doivent être financés par l'emprunt que nous devons
contracter auprès de la Société auxiliaire de crédits.

Voici donc, en détail approximatif :

Pour la Mairie, nous exécuterions une première tranche
qui comprendrait la construction du logement et de
son accès, soit avec les honoraires 105.000 F.

Le rez-de-chaussée serait aménagé ensuite

mais plus simplement que ce qui
était prévu par l'architecte
également une première tranche pour
le cimetière, comprenant les clôtures, ma-
vail du géologue et honoraires, soit
environ
enfin l'aménagement du stade clôture
du nouveau terrain et construction de
la maison du gardien

36.000 F

42.000 F

118.000 F

soit un total de

Le Conseil Municipal approuve le projet comprenant cette
première tranche de travaux.

La toiture du groupe scolaire des Filles, est comme je vous
en ai entretenu dans un très mauvais. il est donc urgent
de la refaire. J'ai demandé à M^{re} Carotte de me fournir
une estimation de la dépense.

Leur devis s'élève à 33.000 F.

Je vous demande de m'autoriser à traiter avec eux - le finan-
cement étant prévu au budget primitif de cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire
à traiter avec l'entreprise Carotte, pour la réparation de la toiture
à la suite de la réclamation de Roger Chalin, au sujet de
l'évacuation, sur son terrain qu'il cultive, des eaux de l'Umin
index, nous sommes allés sur place, Messieurs Demour, Louillon,
Violette, moi-même, avec M^{re} Jacqueline, ingénieur des Ponts,
Roger Chalin étant présent, étudier le problème.

Il serait simple de revenir à l'ancienne situation, c'est à dire
faire couler les eaux de gouttière sur le chemin, à l'exclusion
des eaux usées d'habitation ou d'usine, en supprimant les
canalisations que nous avons établies l'an dernier, et l'étage
inférieur serait dans l'obligation de supporter les eaux de
l'étage supérieur, avec, bien sûr une répartition un peu
mauvaise. Mais dans le but de donner une raisonnable
satisfaction à l'exploitant, nous avons demandé à M^{re} Jacqueline
de nous dire si la pente vers le fossé de la N^o 191 était
suffisante pour permettre l'évacuation des eaux. Voici sa
réponse.

« Le 10 Mai 1963. L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat
à Monsieur le Maire de Nemey. - Objet Coulement des
eaux du Bâton. Monsieur le Maire, Comme suite
à notre entretien du 8 Courant, j'ai l'honneur de vous

« faire connaître que nous disposons d'une pente de
« 74 centimètres entre le radier du point de déversement le plus
« éloigné de la R. N. 191 et le fond du fossé de cette route.
« La distance entre le point de déversement et le fossé est
« de 69 m 00, en sorte que la pente est d'environ 1 cm
« par mètre.

« On pourrait par conséquent :

— soit créer un fossé à ciel ouvert en limite du Chemin
« Herboux, sur le champ exploité par M. Chalin. La dépense
« serait de l'ordre de 120 F.

— soit une tranchée drainante à l'emplacement prévu
« pour le dit fossé. Cette tranchée comporterait un drain
« en poterie de 0,14 de diamètre, remplissage en cailloux
« de dragage et une tête de sortie avec grille dans le fossé.
« Le montant de la dépense serait alors de 850 Fr.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments
« dévoués. L'Ingénieur : Jaquette.

Veuillez me dire quelle solution vous aimerez voir
adopter, étant entendu qu'elle sera fonction de l'accord
préalable écrit des propriétaires des terrains qui admettent
la servitude. Le Conseil Municipal décide de faire le fossé
dont le coût sera 120 F.

Je vous donne lecture d'une lettre des Etablissements Sinox
sollicitant le classement en zone industrielle du terrain dans
lequel ils sont implantés. Je ne pense pas qu'il puisse
y avoir une opposition de notre part. Veuillez me donner votre
avis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ce classement.
Dans une lettre envoyée aux Maires du département, Monsieur
le Préfet définit nombre de mesures qui peuvent être prises
pour assurer la sécurité de la circulation urbaine.

Des consignes sont données aux services chargés de la surveillance
de cette circulation, en l'occurrence, nos gendarmes. Ils sont
avisés après une période de mise en garde, pendant la
quelle de simples avertissements seront donnés, à réprimer
severement les infractions qui seraient commises.

Ils nous ont demandé d'étudier les problèmes d'infrastructure
relatifs à la sécurité de la circulation notamment pour
ce qui est de nos moyennes communes, la matérialisation sur
la chaussée des rues supportant une grande densité de véhicules
(et je ne vois pas la D 153, c'est-à-dire, la rue de Kelly,
de la Croix Boussée, du Général Peene, et du Général Leclerc),

On le
le 11 ju
Le Sou
Signe

de lignes jaunes indicatives des files de voitures, et en établissant aux carrefours les plus fréquentés, plus spécialement sur les voies ne disposant pas de signalisation lumineuse de passages "Zebra", ceux-ci pouvant contribuer à assurer une meilleure sécurité des piétons -

Je vois un passage Zebra à établir au carrefour rue du Four à Chaux - Général Piron - Puits Massé - Bel Air - Quel est votre avis ?

Le Conseil Municipal décide d'établir des passages "Zebra" au carrefour rue de Nully face Raini au carrefour rue de C. Bourée, face Belloult et au carrefour rue du Four à Chaux précité.

Il m'a été signalé que nos administrés, qui ne sont pas abonnés au téléphone éprouvent des difficultés pour obtenir des communications hors les heures d'ouverture des bureaux des P et B. Ils doivent s'adresser lorsqu'ils ont des urgences, à des voisins, ou chez des cafetiers, ce qui est quelquefois gênant. Il serait souhaitable qu'un téléphone soit installé devant la Poste, et si vous le voulez bien, je vous fais cette demande à l'Administration.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire cette démarche. Les fenêtres des logements du groupe scolaire "Ormeteau" étaient comme vous le savez, démunies de persiennes, et comme vous le savez aussi, l'action du soleil sur les papiers couvrant les murs est pernicieuse quant à la conservation de leur fraîcheur.

Monsieur Jaquet le Directeur et M. Demichel l'adjoint ont dû remplacer tous les papiers que les précédents occupants avaient abîmés.

Pour les protéger, ils ont acheté et fait placer des stores venitiens d'un heureux effet extérieur.

Monsieur Jaquet qui est aussi le porte parole de Monsieur Demichel m'a dit qu'il serait reconnaissant au Conseil Municipal s'il voulait bien lui accorder une participation aux frais nécessités par cette installation.

Je vous demande votre avis et vous prie de fixer le montant de cette participation aux frais nécessités par cette installation.

Je vous demande votre avis et vous prie de fixer le montant de cette participation si vous en admettez le principe. Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation de 55 francs par fenêtre.

De Bobeil 83000
le 11 juillet 1963
Le Sous-Préfet
Signé Ilisoble

Je vous dis en passant que l'horaire de travail de nos
cautonniers a été fixé en raison de la réglementation en cours
de 45 heures par semaine.

Il se présente donc de la façon suivante :

du lundi au vendredi, de 7^h à 11^h 30

et de 13^h 30 à 17^h 30

et le samedi, de 7^h à 12 heures.

M^r Edmond Allais ayant été sérieusement malade et
hospitalisé, ne pourra reprendre son travail à temps complet.

Il désirerait faire de petits travaux d'entretien et nous lui
donnerons un salaire horaire

Nous avons embauché définitivement M^r Barneil, qui jusqu'
alors donne entière satisfaction. Il vient de fleurir les massifs
en manifestant ses qualités de jardinier.

Notre effectif est donc revenu à son nombre normal

Monsieur Robert fait une observation au sujet des papiers et
détritus qui rentrent dans sa cour après les marchés,
lorsque le vent est violent. Il désirerait que les préposés
au nettoyage aillent récupérer ces papiers dans sa
propriété.

Une association pour la protection des sites et pour
favoriser le tourisme dans les Hautes Vallées de l'Essonne
en Seine et Oise Sud, a été créée le 20 avril dernier
à Itterville. Sont invités à y adhérer toutes les com-
munes bordant l'Essonne, la Juine et l'École. L'asso-
ciation a pour objet principal de mettre en valeur les
richesses touristiques ou le patrimoine historique de la
région pour y intéresser le public et favoriser un courant
touristique, commercial et économique. Je crois que nous
avons intérêt à ce que cette association vive et prospère
et je vous demande l'autorisation d'y adhérer. La cotisation
serait fixée à 0^{fr} 10 par habitant; les recettes serviraient
à financer l'impression de dépliants mettant en valeur
notre région.

Le Conseil Municipal vote l'adhésion de la Commune
à cette association

Enfin si vous le permettez, je voudrais faire un tour
d'horizon sur l'expansion et le développement de notre
Commune.

Le périmètre d'agglomération étant trop étroit nous avons
demandé qu'il soit étendu à l'Est jusqu'au chemin
de Coumneufils formant la limite de notre territoire avec

Crunoy, et au sud de l'autre côté de la Nationale 191 en partant de la Route de Melun après le nouveau cimetière en direction de la Jarde et rejoignant la N 191 au-delà du Chemin Rural N°1 de la Verrière à Mennecey.

Afin d'être informé du sort réservé à nos délégués, j'ai prié Monsieur Gervaise, architecte-urbaniste chargé de l'urbanisation de notre région de bien vouloir me rencontrer.

Je l'ai reçu avant-hier.

Il m'a d'abord informé que l'élargissement de notre périmètre d'agglomération au-delà de la RN 191 présentait des difficultés. L'objection principale vient des Ponts et Chaussées qui voient avec appréhension la Route Nationale au centre de l'agglomération. Si le développement de Mennecey prenait de l'importance dans cette partie de notre territoire; tout au moins pour le moment, parce qu'il est probable que dans l'avenir la circulation automobile entre Mennecey et la Nationale 7 sur cette fraction de la N 191 ne s'accroîtra pas, le projet de déviation de la D 153 avant le PN en traversant la propriété du Comité d'Établissement de la Régie Renault pour rejoindre la 191 sur la route de Fontenay reprenant corps. Le parc de Villeroy ayant été remarqué par Monsieur Gibel dont l'idée était, il y a quelque temps, de l'utiliser pour y transférer une Grande École. Si cette idée se concrétisait la D 153 traverserait vraisemblablement Villeroy après franchissement de la ligne de Chemin de Fer aux environs du PN d'Échareon, pour aboutir à la N 191, au bout du Parc. Le trafic automobile serait donc beaucoup plus important de ce côté.

Quoiqu'il en soit l'approbation de notre délibération du 12 décembre est diffusée. Par contre l'extension de notre Commune dans la direction Est est vivement encouragée par M^r Gervaise - ; lui ayant fait part de notre décision de créer deux nouvelles rues en prolongement de la rue du Clos Renault et en utilisant le Chemin Rural N°19 du bas Clos Renault, il m'a prié de surveiller à la réalisation du projet, désirant organiser l'urbanisation de ce secteur en créant des avenues, un centre commercial et des écoles. Il a ajouté que cette urbanisation serait grandement facilitée si une Société de Construction pouvait s'intéresser au remplissage de ces espaces libres.

Ce par une certaine coïncidence, j'ai reçu hier un représentant du groupe Rivaud dont les branches d'activité sont grandes et de toute première importance, qui cherchait des terrains propres à la réalisation d'un programme conséquent pour l'accession à la propriété et pour la location. Ce programme qui porterait sur sept ou huit cents logements serait accompli par tranches et pourrait s'étaler sur plusieurs années.

J'ai enregistré ses déclarations et fait les habituelles réserves. Il m'a demandé de recevoir les responsables de son groupe lundi matin. Monsieur Deneux m'accompagnera ainsi que Monsieur Foye Maire d'Ormy. Intéressé par le projet jusqu'il déborderait au delà du chemin de Courmenzels, sur la commune voisine. Je serai complet lorsque je vous aurai dit que dans la propriété "Les Noisetés" il est question de construire une centaine de logements pour l'accession à la propriété, mais que nous ne sommes pas encore saisis du projet.

Monsieur Gervaise prévoit que dans un avenir peu éloigné Nemcey prendra l'aspect d'une petite ville et comptera dix mille habitants, mais conservera son caractère de petite cité accueillante par les espaces verts qui la bordent à l'Ouest et au Nord, et son urbanisation bien comprise.

Je confie tout cela à votre examen. A vous de déterminer si nous devons accepter l'évolution de notre localité en l'orientant dans le sens le plus favorable à son développement et partant, au bien être de ses habitants; ou si nous devons nous opposer à sa croissance qui nous sera peut-être imposée plus tard. Rien d'ailleurs ne sera fait sans votre assentiment et sans que vous soyez informé plus clairement.

Monsieur Robert suggère d'offrir un souvenir à M^r Catin qui était Chef de Gare à Nemcey et a rempli son service au mieux des intérêts de tous les usagers de la SNCF.

Le Maire, partant de cette idée, pense que la meilleure façon de témoigner la reconnaissance de la Commune à ceux qui auront marqué leur passage dans notre localité par leurs qualités et les services qu'ils y auront rendus, serait de leur remettre une médaille frappée de l'effigie de la ville.

Le Conseil Municipal approuve cette suggestion
Il est demandé qu'un point d'eau permanent avec robinet
soit établi.

Il faudrait être situé au square de la Libération. Il est aussi
demandé que le canal de la rue Carville en bordure
de la rue du Général Leclerc soit supprimé.

Le Conseil Municipal approuve cette demande.

La séance est ensuite levée à 24 heures.

(Signatures)

Séance du quinze juillet mil neuf
cent soixante-trois

Le quinze juillet mil neuf cent soixante-trois à vingt
heures quarante-cinq le Conseil Municipal régulièrement
convocqué s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire
sous la Présidence de son maire

Présents : M. Judith maire, Demoux adjoint, Bauleu,
Gilles, Brolette, Legrand, Cumant, Cruffaut, Parant, Robert
Bourcier, Loyillon, Née, Robert

Secrétaire : M. Née

Le Président ouvre la séance et le secrétaire lit le
compte rendu de la séance du 18 mai 1963 qui est adopté
à l'unanimité.

Il entretient ensuite l'Assemblée de son échange
de correspondance avec Monsieur Renaudin, Président d'Honneur
de la Société Centrale de Banque qui est intervenu
auprès du Crédit Foncier de France pour l'obtention d'un
prêt de 240.000^f. destiné au financement des nouvelles trau-
ches du réseau d'égout à établir dans notre localité
dont il a été question dans la réunion du 18 mai.

Les modalités de l'emprunt seraient les suivantes :
versement d'une fraction de 120.000 francs dès mainte-
nant et la seconde de 120.000 francs également en
janvier 1964. Taux de l'intérêt 6.37% délai
de remboursement 20 ans.